

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2013

Réception par le Prefet : 17/09/2013

Publication : 20/09/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-8-7-4

Séance du vendredi 13 septembre 2013

### SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-3-5-2 du Conseil Général du 5 novembre 2010 portant approbation des Contrats de Territoire de Vie du Sundgau, du Florival-Vignoble-Plaine du Rhin, des Trois Pays, du Piémont Val d'Argent, de Colmar Fecht et Ried, de la Thur Doller et de la Région Mulhousienne
- VU la délibération n° CG-2011-5-5-3 du Conseil Général du 7 décembre 2011 portant approbation de la révision à mi-parcours des Contrats de Territoire de Vie du Sundgau, du Florival-Vignoble-Plaine du Rhin, des Trois Pays, du Piémont Val d'Argent, de Colmar Fecht et Ried, de la Thur Doller et de la Région Mulhousienne,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-7-4 du Conseil Général du 5 décembre 2012 relative au Budget Primitif 2013 en faveur de la conservation et de l'animation du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 2 juillet 2013 et de la Commission d'instruction des orgues historiques du 3 octobre 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

1. alloue des subventions de fonctionnement d'un montant total de **30 000 €** répartis comme suit :
  - Association La Nef des Sciences : 17 000 € pour les actions 2013 dont la réalisation d'outils pédagogiques pour le Parc Minier de Tellure, l'exposition Séismes tsunamis et la manifestation dédiée à l'Année internationale de l'Eau,
  - Association Chantiers Histoire & Architecture Médiévales : 13 000 € pour le chantier de jeunes bénévoles qui s'est déroulé au Château de Ferrette du 1<sup>er</sup> au 30 août 2013

A prélever sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental 2013 au programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014.

2. alloue des subventions d'investissement pour 2013 d'un montant total de **137 635 €** répartis comme suit :

**Au titre des Musées (CTV) : 29 000 €**

- Communauté de Communes de Thann-Cernay : réaménagement de l'espace muséographique de la Porte Sud de la Route des Vins à Thann : 29 000 €

A prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2013 au programme D214 imputation 204-312-204142-23021-014.

**Au titre des Monuments Historiques (CTV) : 16 989 €**

- Commune de Hirtzbach: **16 989 €** pour l'aménagement du Parc du Château de Reinach tranche 1.

A prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2013 au programme D211 imputation 204-312-204142-22723-014.

**Au titre des Orgues historiques : 91 646 €**

- Commune de Hartmannswiller : restauration de l'Orgue Schwenkedel : 4 146 €
- Commune de Eschentzwiller : restauration de l'Orgue Silbermann : 30 000 €
- Commune de Merxheim : restauration de l'Orgue Toussaint Callinet : 30 000 €
- Commune de Raedersdorf : restauration de l'Orgue Frantz : 26 750 €
- Commune de Ste Marie aux Mines: restauration de l'Orgue Callinet : 750 €

A prélever sur les crédits inscrits à ce titre au budget départemental 2013, au programme D212 imputation 204-312-204141-22822-014.

3. de proroger jusqu'au 31 décembre 2014 le délai de validité de l'aide départementale d'un montant de 110 000 € en faveur de l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse pour l'achèvement des travaux d'urgence réalisés sur les toitures des bâtiments du musée.

Ce montant sera prélevé sur le budget départemental au programme D214 imputation 204-312-20422-23021-014.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions